



delais raisonnable en assignation

Par **vulcania63**, le **16/04/2025 à 14:08**

bonjour il y a 20 mois j ai fait une assignation suite au classement sans suite de ma plainte pour mes enfants mineur au moment des faits pour agression sexuel , a ce jour aucune reponse sauf verbal " vos enfants ne sont plus en danger donc pas prioritaire

impassable d ecoutier une t elle reponse ; existe t il un delais raisonnable ou maximun que le tribunal doit juger les faits ??

merci

cordialement

mr marchal

Par **Zénas Nomikos**, le **16/04/2025 à 16:26**

Bonjour,

[quote]
assignation

[/quote]
on parle d'assignation au civil et pas au pénal

[quote]
classement sans suite

[/quote]
le classement sans suite fait suite à une plainte au pénal

[quote]
agression sexuel

[/quote]
qui a porté plainte contre qui?

Il faudrait en dire davantage sur la procédure...

Par **karimarkiii1**, le **30/04/2025** à **16:22**

Quand on parle de délais raisonnables en matière juridique, on se rend vite compte que la patience est une qualité indispensable. En attendant que les choses avancent, j'ai commencé à me détendre avec des activités qui changent du quotidien, comme [1xbet apk](#). Cette application m'a permis de m'évader un peu, de vivre des moments de jeu dynamiques et accessibles directement sur mobile. Ce n'est pas une solution à mes problèmes juridiques, certes, mais c'est un bon moyen de déconnecter et de mieux gérer le stress pendant les périodes d'attente. En plus, l'inscription est rapide et les options sont nombreuses.

Par **Lingénu**, le **30/04/2025** à **17:53**

Bonjour,

Que voulez-vous dire par : " j'ai fait une assignation " ? Qu'avez-vous fait exactement ?